

Visite du Micpe sur les dépôts de la Sonacop
Le gouvernement veut s'impliquer dans la distribution des carburants

Le ministre de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi (Micpe), Massiyatou Latoundji Lauriano, était sur les dépôts de la Sonacop, hier lundi 18 avril 2005. Objectif : discuter avec les cadres ayant en charge la gestion et la distribution des produits pétroliers et leur faire part du nouvel arrêté portant sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers de la République du Bénin.



Massiyatou fait des découvertes au dépôt Sonacop à Akpakpa

La visite du ministre de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi (Micpe), Massiyatou Latoundji Lauriano, le lundi 18 avril 2005, sur les dépôts des hydro-carbures de la Société nationale de commercialisation des produits pétroliers (Sonacop), vise à faire le point sur la situation qui prévaut actuellement dans le pays en matière de distribution des produits pétroliers et les dispositions prises par le gouvernement pour satisfaire les besoins de la population. « Le gouvernement détient 35% du capital de la société. Pour cette raison, il ne peut rester indifférent face aux problèmes que connaît cette société ». Telle est la déclaration du ministre Massiyatou Latoundji au directeur général de la Sonacop, Ahmed Kotoko et à celui des dépôts, Eric Djossa. Selon les explications du Micpe, les autres sociétés de distribution de produits pétroliers telles que Shell, Total, Oryx... se sont plaintes du fait que leurs produits sont distribués dans les stations-services sans aucun contrat de prêt. Pour remédier à cette situation, Mme Massiyatou Lauriano Latoundji, a annoncé que le gouvernement a pris un arrêté, le 15 avril pour garantir la sécurisation et l'approvisionnement des produits pétroliers. Il s'agit de l'arrêté n°040/Micpe/Dc/

Sg/Dcci/Sappc portant « sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers de la République du Bénin ». Dans cet arrêté, il est créé une société de surveillance de renommée internationale chargée d'assurer l'intégrité qualitative et quantitative des produits pétroliers stockés dans les dépôts (article 3 de l'arrêté). Le Micpe a souligné qu'elle serait intransigeante quant au respect du présent arrêté. Elle a alors appelé les autres sociétés de distribution à ne plus douter de la

sécurité de leurs produits dans les dépôts de la Sonacop maintenant que des dispositions sont prises. Le ministre Lauriano est aussi revenue sur la qualité de l'essence distribuée au cours de ces derniers jours par les stations-service et qui a été assimilée à de l'essence filtrée saisi par la Conamip. Répondant aux préoccupations du Micpe, le directeur des dépôts, Eric Djossa, a dit que c'est parce que l'essence qui a été livrée aux dépôts n'a pas atteint sa phase de stabilisation qu'elle est perçue comme étant de mauvaise qualité. Il a assuré le ministre que toutes les dispositions ont été prises pour que ces produits ne fassent plus l'objet de consommation. Le Micpe, s'est rendue aussi à la recette d'hydrocarbure des dépôts où elle s'est imprégnée des difficultés que rencontrent les agents dans le domaine. Elle a, à la fin de sa visite, exhorté tout le personnel des dépôts à travailler sans relâche pour regagner la confiance des consommateurs.

Nadège de Souza
(Collaboration)

Massiyatou Latoundji veut contrôler Séfou Fagbohoun

Au terme de l'arrêté 2005 n°040/Micpe/Dc/Dcci/Sappsc, portant sécurisation de l'approvisionnement de ces produits de la Sonacop, n'est plus le seul maître des installations de stockage de produits pétroliers au Bénin. Désormais, le ministre de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi, Massiyatou Latoundji veut faire suivre Séfou Fagbohoun et les siens sur lesdites installations. Ainsi, une société de surveillance dite de renommée internationale sera là pour assurer l'intégrité qualitative et quantitative des produits pétroliers dans les dépôts sous tutelle de la Sonacop qui servent l'ensemble des opérateurs du secteur. Mieux, précise l'arrêté, tout manquement à cette nouvelle disposition est passible des peines prévues par les dispositions de la loi n°90-005 du 15 mai 1990, fixant les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin. C'est là les dispositions prises par le ministre Latoundji pour finir avec les plaintes relatives au prélèvement frauduleux de produits pétroliers par la Sonacop des tanks appartenant aux autres opérateurs du secteur. Une mesure prise pour surveiller la Sonacop de Séfou Fagbohoun. Par cet arrêté, le ministre chargé du commerce, sans confirmation, apporte sa caution aux plaignants qui, pendant longtemps, ont refusé de poursuivre le service sans que la situation ne sera pas mise au clair.

A R T

Visite du président du Prd au Chef de l'Etat
Houngbédji négocie la révision avec Kérékou

(Suite de la une)

de mars 2005.

Une vieille complicité

On n'hésitera pas à lui chanter qu'il est trop vieux pour prendre le pouvoir. Surtout qu'il ne pourra faire qu'un seul mandat constitutionnel, le candidat Bruno Amoussou pourra être vu comme un futur président de prestige. Et puis, après tout, personne ne peut présager de ce que la même ambiance de confusion qui règne aujourd'hui pourra être la même à la veille de la présidentielle de 2008, si la Constitution venait à être modifiée. Beaucoup d'eau aurait coulé sous le pont. Et le candidat du Prd pense que, dans trois ans, la situation se décantera en sa faveur. Lorsqu'on sait qu'il se porterait comme le dauphin du Général Mathieu Kérékou. Dans tous les cas, il est une réalité aujourd'hui que Mathieu Kérékou ne veut pas de Bruno Amoussou au Palais de la Marina. Et il est aussi démontré qu'il a eu de l'estime pour Adrien Houngbédji malgré son instabilité constante. En effet, en 1996, Me Adrien Houngbédji a battu campagne du côté du président Mathieu Kérékou pour le compte du second tour des élections. Ce qui lui a valu quatre entrées au gouvernement dont le poste de 1^{er} ministre qu'il avait occupé. Deux ans après, son parti démissionne en groupe du gouvernement pour se ranger dans l'opposition aux côtés de la Renaissance du Bénin de Nicéphore Soglo. Il soutient d'ailleurs celui-ci au second tour de la joute présidentielle contre Mathieu Kérékou. Quelques mois après, à la faveur d'une tonitruante déclaration, il retourne à ses vieilles amours en affichant désormais sa formation politique dans la mouvance actuelle. Somme toute, un homme politique qu'on dit honnête mais qui aura le plus marqué les Béninois en changeant le plus souvent de veste. Une énième fois, Me Adrien Houngbédji veut donner la preuve de son instabilité en agitant l'idée de la révision de la Constitution. Alors qu'il est cité à tord ou à raison comme étant un des candidats les plus sûrs à la présidentielle

La complicité entre Mathieu Kérékou et Me Adrien Houngbédji sur la question de la révision de la Constitution ne daterait pas d'aujourd'hui. A la faveur d'une audience que le premier avait accordé au second en 2004, la question aurait été soulevée par le Chef de l'Etat. Le président du Prd qui n'y trouvait pas trop d'objection avait simplement demandé au Général de lui laisser le temps de réfléchir. Selon nos sources, généralement bien informées, la quasi-totalité du contenu actuel du projet de révision de la Constitution serait le fruit du travail intellectuel abattu par le président du Prd qui, il faut le rappeler, est juriste émérite. Mais depuis 2004 jusqu'à aujourd'hui, la proposition de Me Adrien Houngbédji a été mise en veilleuse. Ce n'est que maintenant que la question de la révision est revenue sur tapis avec un contenu tel que proposé par le président du Prd. En fait de contenu, il a été proposé de proroger le mandat présidentiel actuel jusqu'en 2008. Ce qui va permettre à Mathieu Kérékou de garder encore le pouvoir ne serait-ce que pour deux ans encore. De même, le mandat législatif en cours qui devrait connaître son terme en 2007 sera complété d'un an. De sorte que les élections présidentielles et législatives se tiennent à une même date que les élections communales et municipales. Ainsi, on parle d'une sorte de transition (après celle de 1990) qui va permettre au Bénin, déjà sans grand-ressource, d'avoir à tenir ses élections au même moment pour économiser des milliards et de l'énergie pour pouvoir mieux se consacrer à son développement. Mais il vaut mieux se méfier de ses « animaux politiques », qui, une fois la brèche de la révision ouverte, vont en profiter pour régler leurs problèmes personnels. Il vaut mieux prévenir que guérir.

Franck Kpochémé

Salubrité urbaine au Bénin

La mairie de Cotonou lance l'opération « Finamin »

Le premier adjoint au maire de la ville de Cotonou, Léhady Soglo, a lancé hier, lundi 18 avril 2005, à la place « Lenine » les activités des brigades de salubrité publique qui seront désormais chargées du désensablement d'une partie du réseau routier de la capitale économique du Bénin.

Plus d'une dizaine de brigades de salubrité publique fortes de 489 femmes qui aura à désensabler environ 38% du réseau routier de la ville de Cotonou, tel est l'instrument de promotion du développement qui vient d'être déployé sur le terrain par la mairie de Cotonou sous l'œil attentif du premier adjoint au maire de Cotonou Léhady Soglo. Baptisée « Brigade Finamin », les femmes mobilisées pour y travailler contre rémunération ont salué l'initiative attribuée à Nicéphore Soglo, maire de la ville de Cotonou. Ces femmes, par la voix de Mme Ligan, leur porte-parole, ont rassuré les autorités municipales quant à la qualité du travail qu'elles s'engagent à accomplir. Elles ont également saisi l'occa-

sion du lancement de ce qu'il convient d'appeler « opération de désensablement à haute intensité de main d'œuvre » pour demander aux financiers de la ville, ainsi qu'au receveur du trésor, qu'elles ne supporteront pas les trop grands retards dans le paiement des rétributions. Pour le directeur des services techniques de la mairie de Cotonou, Basile Gbaguidi, cette opération minimise les charges et vient compléter ce qui est déjà pris confié aux petites et moyennes entreprises de la place. Pour le premier adjoint au Maire, Léhady Soglo, le pari de la propreté de la ville est à ce prix. Ainsi, il a pris l'engagement, au nom de son administration, pour que l'opération « Finamin » connaisse

un succès sans précédent. Il a par ailleurs exprimé sa fierté de voir s'accomplir à Cotonou une initiative de salubrité de proximité qui a réussi sous d'autres cieux. Léhady Soglo a lancé un appel à tous les acteurs de la ville ainsi qu'à ceux qui y interviennent indirectement, pour qu'ils jouent leur partition dans l'opération « Finamin » afin que les objectifs attendus soient atteints dans de bonnes conditions. Pour Léhady Soglo, il s'agit de rendre la ville belle tout en créant des centaines de petits emplois aux femmes qui ont déjà des prédispositions en ce sens dans le domaine de la salubrité. Une tenue adaptée à la situation ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire à l'accom-

plissement de la tâche ont été distribués sur place, à l'occasion de la cérémonie,

aux femmes déjà mobilisées.

Aubin R. Towanou



Quand Léhady donne le bel exemple, c'est tant mieux pour les rues trop sablonneuses de Cotonou

Groupe de Presse

MATINAL

LE DEFI D'UNE GENERATION
 Edité par "Le Matinal Sart"
 Fondé en 1997 / N°
 219.MISAT.DC/DAI/SCC

Siège social : Carré N°
 153-154 Atinkanmey / 06BP
 1989 COTONOU
Tél : 31-49-20
Fax : 31-49-19

E-Mail: contact@matinalonline.com
 www.lematinalonline.com

Direction de Publication

Directeur de la Publication
Marie-Richard MAGNIDET

Relations publiques
Sidikou KARIMOU
 Secrétaire du DP
Monique Dougbadji

Bureaux régionaux
 Parakou 61-39-43
 Bohicon 51-12-92
 Natitingou 82 13 70

Rédacteur en Chef
Franck C.S. KPOCHEME

Chief d'Édition
Affissou ANONRIN

Rédaction
 Chief rubrique Ntic,
 Doc. Inter & Illustration
Eugène ABALLO

Chief rubrique Société
 Social
Boubacar BONI BIAO

Chief rubrique Pol-Eco & Actu
Aubin R. TOWANOU

Chief rubrique Cul-Loisirs
 & Sport
Jean-Marie SEDOLO
 Chefs bureaux régionaux
 Porto-Novo (Par interim)
Jean-Christophe H.

Parakou
Pascal HOUNKPATIN
 Bohicon
Casimir K. ATCHOKOSSO

DJOUGOU/Natitingou
Jean-Claude KOUAGOU

Reporters
Agnès KASSA GAZARD
Foulératou A. YACOUBOU
Thierry SOSSOU

Collaborateurs
Abdourahmane TOURE
Grégoire AMANGBEGNON
Thomas GBESSOU

Correcteur
Serge SOGLOHOUN

Caricaturiste
Constant TONAKPA

Photos
AID d'Erick AHOUNOU
Yves TROUGNIN
POLAC

Service Informatique
 P.A.C
Florian ZINZINDHOUE
Léonard TINDEJROHOUN

Saisie
Euloge A. ATINDOGBE
Richard C. AHOSSI
Fatima YERIMA

Direction Commerciale

Directeur Commercial
Léonard DOUSSOU

Chargé du recouvrement
Karl FAGNON
Valère LAWIN
Guy KUASSI

IMPRIMERIE "Le Matinal"

Tous travaux d'imprimerie